

Objectifs

Etre capable de :

- Identifier les attributions et les moyens du CSE ou de la CSSCT en matière de santé sécurité
- S'approprier son mandat pour faire du CSE et la CSSCT des instances efficaces
- Contribuer à une politique globale de santé au travail et de prévention des risques dans l'entreprise

Public concerné et prérequis

Aucun

Durée

35 heures

Matériel nécessaire pour suivre la formation

Aucun

Programme

1. Organiser et animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE

- Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable sécurité...);
- Hypothèses de mise en place de la CSSCT dans les entreprises de moins de 300 salariés : sites classés SEVESO, mise en place imposée par l'inspection du travail...
- Entretenir des relations avec les acteurs externes : inspection du travail, CRAMIF, CARSAT...;
- Identifier les responsabilités de l'employeur;
- Focus sur la faute inexcusable;
- Comment légitimer le dialogue social sur les conditions de travail ?
- Face aux risques : élaborer des stratégies d'intervention;
- Comment exploiter les ressources documentaires du CSE ?

2. Réaliser des inspections et analyser les risques

- Quels risques prendre en compte ? santé physique et mentale des salariés;
- Focus sur certains risques : risques psychosociaux (RPS), TMS, risque routier, risque chimique...;
- Quand et comment procéder à une inspection ?
- Grilles et check-lists d'identification des risques;
- Etablir le lien avec le Document Unique d'Évaluation des Risques;
- Remontée d'information auprès du CSE.

3. Gestion des situations particulières

- Situation de danger grave et imminent, droit d'alerte et de retrait;
- Atteinte à la santé publique et à l'environnement;
- Travaux réalisés par des entreprises extérieures;
- Cas des salariés intérimaires;
- Particularités des établissements ERP, IGH, SEVESO.

4. Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits;
- S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes;
- Cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail.

Moyens pédagogiques et techniques

Toutes nos formations sont assurées par des animateurs certifiés pour leurs compétences et leur pédagogie.

Etude du support de cours remis à chaque stagiaire

Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités

Contrôle des connaissances

Vidéo projecteur

Documents type utilisés par le CSE

Mises en situation pratiques

Modalités d'évaluation des acquis

Mise en application sur des exercices professionnels (avec possibilité de travailler sur des cas concrets du stagiaire)

Evaluation de satisfaction de fin de stage en ligne

Feuille de présence avec signature électronique

Attestation d'assiduité en fin de stage

Sanction visée

Le Certificat Aramis Formation valide les compétences acquises et atteste de la maîtrise du thème ou du domaine.

Délais moyens pour accéder à la formation

Formation Inter : 1 formation par mois

Formation Intra / Sur-mesure : démarrage possible à J+15

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Booster le développement de vos compétences

Programme de formation **CSE - CSSCT Initiale**

Vous êtes en situation de handicap(s) ? Vous souhaitez organiser une ou plusieurs sessions de formation auxquelles participeront une ou plusieurs personnes en situation de handicap(s) ? Nous vous invitons à prendre contact avec notre équipe afin de vous accompagner au mieux : formation@aramisgroup.fr.